CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

6/4 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE CAMILLE GUERIN

La Maison de la petite enfance Camille Guerin accueille tout au long de l’année les partenaires petite enfance de la ville ainsi que les familles qui viennent participer aux activités proposées.

Les différentes activités et partenaires sont :

* La halte-garderie Multi-accueil Camille Guerin ;
* La Protection Maternelle et Infantile ;
* Le CAMPS Montfort ;
* L’association Prim’enfance ;
* L’association La Cabane dans les arbres ;
* Le dispositif de réussite éducative « Arc en ciel » ;
* Le centre social Imagine
* Le relais assistant(e)s maternel(le)s

Elle est aussi le guichet principal des demandes d’inscriptions en structure d’accueil petite enfance ou d’informations sur les activités petite enfance proposées sur le territoire monsois.

Cette multiplicité de public nécessite qu’un cadre soit posé afin de s’assurer que les activités et publics puissent se croiser dans le respect de chacun et dans le respect du bâtiment.

Des conventions d’occupations des locaux sont signés avec chaque partenaire. Un règlement de fonctionnement est également utile afin d’assurer l’application du cadre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

* D’adopter le règlement intérieur de la maison de la petite enfance Camille Guerin ;
* De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour régler toutes les démarches administratives pour sa mise en œuvre.